

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 05 Octobre 2020.

L'AN DEUX MILLE VINGT, le cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, MATHEY-TOUITOU Hélène, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUEILLE Olivier

ABSENTS : JOLY Christian

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

Ordre du jour :

Pour délibération

- 1- Transfert des compétences optionnelles auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Gers

Pour information

- 2- Présentation de l'esquisse d'aménagement et accessibilité de la Mairie
- 3- Location Ferme de la Culture - sono hors du bâtiment
- 4- Aménagement local d'attente pour animaux errants
- 5- Renouvellement convention SACPA ?
- 6- Plaque jardin du souvenir

Questions diverses

Commune de TOUGET
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION du 05 Octobre 2020.

L'AN DEUX MILLE VINGT, le cinq octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, MATHEY Jean-Charles, ROUX Dominique, LACRAMPE Anne-Laure, MASSAGLIA Patrick, CETTOLO Patrick, MATHEY-TOUITOU Hélène, JANDOT Régis, BONHOMME Fabienne, DELPRAT Magali, LACROIX Alain, THOUAILLE Olivier

ABSENTS : JOLY Christian

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Objet : TRANSFERT DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES AU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

----- *Délibération n°21 / 2020* -----

M le Maire,

EXPOSE que dans le cadre du renouvellement de la délégation des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers, il convient au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences optionnelles au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers

Ces transferts n'ont aucun caractère définitif et s'exercent pour une durée de 8 ans, conformément à l'article 4 des statuts. La municipalité peut à tout moment décider de reprendre ses compétences suivant les conditions déterminées dans l'article 4.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental précise que ce transfert permettra au Syndicat Départemental d'effectuer l'avance de TVA aux communes dans le cadre de travaux exercés sous sa maîtrise d'ouvrage.

Après débat et vote, le conseil municipal décide de transférer les compétences prévues aux articles 2.3, 2.4 et 2.5 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à TOUGET, le 07 Octobre 2020
Le Maire. Philippe DUPOUY

2 - Présentation de l'esquisse d'aménagement et accessibilité de la Mairie

Synthèse des échanges entre le Maître d'œuvre qui a présenté les détails de son esquisse et les membres du Conseil Municipal ; sont évoqués les points suivants :

- Il n'y aura pas de liaison à l'étage entre le bâtiment actuel et le nouveau mais il est utile de l'imaginer pour définir l'emplacement de l'escalier du nouveau bâtiment
- Il faut prévoir l'isolation des combles dans les deux bâtiments
- Prévoir également l'isolation thermique du plafond abaissé dans le nouveau bâtiment pour ne pas perdre de chaleur en rez-de-chaussée
- Il paraît nécessaire de modifier la disposition de l'escalier du bâtiment actuel
- Conservation des sols dans le bâtiment actuel
- Pour le câblage, penser à une baie de brassage pour un réseau internet. La fibre arrive en façade sud.
- Le tableau électrique sera à la tisanerie
- Seront confiés aux agents municipaux la démolition des cloisons du nouveau bâtiment et le déménagement des matériaux entreposés dans celui-ci

3. Location Ferme de la Culture-sono hors du bâtiment :

Il est proposé de rajouter, dans le contrat de location et dans la convention d'utilisation (pour les associations) de la Ferme de la Culture, une clause qui interdit la musique extérieure au-delà de 2h du matin.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4. Aménagement d'un local d'attente pour animaux errants :

Afin de garder plusieurs animaux et dans le but de limiter les déplacements du service de fourrière, il est envisagé d'acheter une cage de transport démontable qui resterait sur le site du Pourret (pigeonnier) afin d'éviter des nuisances sonores éventuelles.

Une enquête auprès des habitants du village va être lancée pour un recensement des animaux domestiques et du ressenti sur la population animale du village, un rappel de la loi (identification obligatoire, nourrissage et abris interdits sur la voie publique, ramassage des déjections par les propriétaires) et une sensibilisation à la stérilisation pour limiter la population des chats surtout.

En contrepartie la commune va mettre en place un lieu unique de nourrissage avec abris et litière à proximité du village.

L'enquête déterminera également si des personnes sont volontaires pour aider la commune pour le nourrissage, les campagnes de capture et le transport au service de fourrière ou chez le vétérinaire (après convention avec celui-ci). L'idéal serait d'avoir une association pour organiser ces actions.

5. Renouveau SACPA:

Les communes ont l'obligation d'adhérer à un service de fourrière. Mais ce service ne comprend pas la gestion des chats errants. C'est un service en plus qui a donc un coût supplémentaire (identification et stérilisation).

Des renseignements vont être pris auprès du SM3V (Syndicat Mixte des 3 vallées) qui a un contrat de délégation avec la SPA du Gers.

6. Plaque jardin du souvenir :

Une famille dont les cendres du défunt ont été dispersées au Jardin du Souvenir demande l'inscription de son nom.

Il est proposé d'installer sur le mur à proximité du Jardin du Souvenir une plaque (style tableau) sur laquelle il sera possible soit de fixer des petites plaques gravées fournies par la commune, soit de graver directement les noms sur la grande plaque, toujours à la charge de la commune et surtout à la demande des familles (pas d'obligation)

Ce procédé permettra à la commune de garantir une uniformité de présentation pour cet espace qui se veut commun

Des renseignements seront pris auprès des professionnels du funéraire

Proposition acceptée à l'unanimité.

7. Questions diverses :

- La mare a été nettoyée. Mais quel est son avenir ? La conserver, il faut alors comprendre pourquoi elle ne se remplit plus. La boucher, pour en faire quoi ? Elle a un intérêt paysager et permet une biodiversité, donc pour la valoriser, envisager de prendre renseignements auprès du service de l'eau du Département et du CAUE.
- Responsabilité des élus par rapport à un accident : une assurance juridique des élus est prise en charge par l'État pour les communes de moins de 3500 habitants.
- Café / épicerie : le commerce du village est à la vente. Le Conseil Municipal est très attentif à l'évolution de ce dossier considérant l'intérêt que représente la présence de ce commerce pour notre commune. En cas d'échec des négociations avec les personnes physiques ou morales potentiellement intéressées, la municipalité n'exclut pas une prise de participation dans cette vente dans le cadre d'un partenariat public/privé sachant que l'investissement est beaucoup trop lourd à porter par la commune seule. Le problème de gérance resterait à résoudre.
- Les chemins de randonnées : une présentation graphique des chemins de randonnée est faite par Anne suite à la dernière réunion de la commission. Le sentier vers la commune de Sainte Marie doit s'entendre à partir d'un départ différent de chacun des autres sentiers de randonnée sauf à emprunter la RD 161 puis le VC 7 (à vérifier) sur un peu plus d'1 km. La solution la meilleure consisterait à prévoir un départ à proximité du lieu-dit Lapalue car la commune possède une parcelle à cet endroit.
- Logement du foyer rural : attente de réponses d'aides. Mais les travaux sont engagés (installation poêle à granulés).
- Chemin du cimetière : travaux de réfection à partir du lundi 12 octobre.
- Huiles usagées : pas de containers sur la commune. Elles sont à déposer à la déchetterie de Mauvezin.
- Emplacement des spectateurs sur le terrain de foot : demande de mise en place d'une poubelle.
- Composteur municipal : en attente pour l'instant.

Fait à Touget, le 02 Novembre 2020

Le Maire, Philippe DUPOUY